

Insee Analyses

Provence-Alpes-Côte d'Azur



N° 38

Novembre 2016

Attractivité économique : à chaque territoire ses atouts

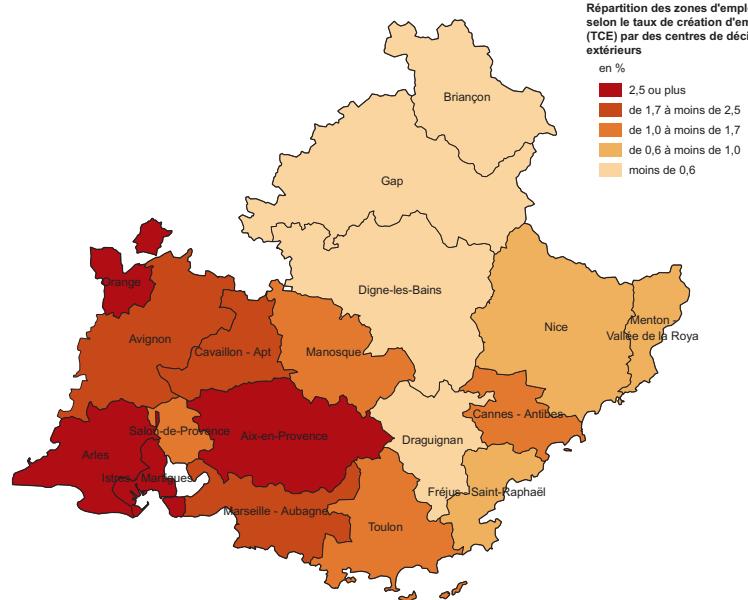
En 2013, tous les territoires qui composent la région Provence-Alpes-Côte d'Azur disposent d'atouts porteurs d'attractivité économique. A la faveur d'une situation géographique favorable, de nombreuses zones d'emploi de la région bénéficient des retombées économiques du tourisme. C'est tout particulièrement le cas des espaces littoraux tels Nice, Cannes - Antibes, Fréjus - Saint Raphaël et Menton - Vallée de la Roya mais également des zones de montagne comme Gap ou Briançon. La plupart des zones d'emploi de la région sont marquées par une attractivité touristique supérieure aux territoires nationaux de taille comparable. Elle se combine souvent avec une forte attractivité résidentielle qui se traduit en particulier par l'installation de retraités. Les arrivées d'emplois, signes d'attractivité de la sphère productive, sont par ailleurs nombreuses dans certaines zones de la région. Aix-en-Provence, Istres - Martigues ou encore Arles se signalent par leur dynamisme en la matière. Néanmoins, sur ce critère, quelques territoires comme Nice ou Toulon sont en retrait par rapport aux zones françaises de taille voisine. Marseille - Aubagne figure dans la moyenne des plus grandes zones d'emploi nationales en termes d'attractivité productive, résidentielle ou touristique.

Thierry Lassagne, Insee

Caractérisée par son aptitude à attirer des ressources en provenance de l'extérieur, l'attractivité d'un territoire peut être appréhendée à l'aune des emplois productifs qu'il crée, des nouveaux résidents qui s'y installent ou des touristes qui viennent y consommer (*méthodologie*). En la matière, les 18 zones d'emploi que compte la région Provence-Alpes-Côte d'Azur présentent des profils très variés. Sur le littoral et dans les massifs montagneux, le tourisme est une source majeure du développement économique. Pour un tiers des zones d'emploi de la région, la part d'emplois touristiques est supérieure à 10 % en 2013. La partie sud-ouest de la région, où se concentre l'industrie régionale, est plus attractive

1 La Provence attire les emplois de la sphère productive

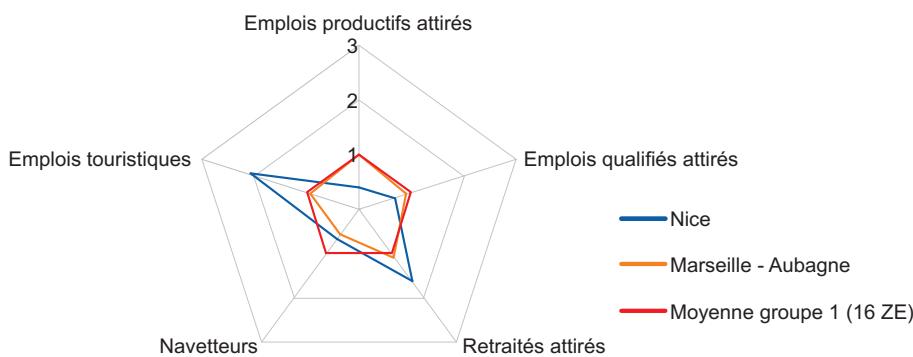
Répartition des zones d'emploi selon le taux d'arrivée d'emplois des activités productives en 2013



Sources : Insee, REE, Clap 2011 à 2013, Lifi 2011 à 2013

2 Marseille - Aubagne : une attractivité voisine de celle des grandes zones d'emploi

Indicateurs mesurant la capacité de la zone d'emploi à attirer des ressources extérieures en 2013



Note de lecture : La valeur 1 représente la moyenne des 16 zones d'emploi de France comptant plus de 230 000 emplois. En 2013, la part d'emplois touristiques de Nice est 2,1 plus forte que la moyenne

Sources : Insee, REE, recensement de la population 2013, Sirene, Lifi 2011 à 2013, Clap 2011 à 2013, DADS 2013, Acoss 2013.

au regard du taux d'arrivée d'emplois générés par les activités productives (*figure 1 et définitions*).

La taille des zones d'emploi influence grandement leur attractivité. Ainsi, les zones d'emploi de la région sont comparées avec celles de taille voisine au niveau national.

L'attractivité économique de Marseille - Aubagne comparable à celle des grandes zones d'emploi

Dans la région Paca, les zones d'emploi de Nice et Marseille – Aubagne font partie du groupe des 16 zones d'emploi nationales de 230 000 emplois ou plus (*encadré*). Ces grandes zones, qui incluent le plus souvent une capitale régionale, sont en général les plus attractives d'un point de vue productif. Elles bénéficient d'une dynamique économique favorable et d'un positionnement sur

des activités à forte valeur ajoutée. A l'inverse, elles sont souvent moins attractives d'un point de vue résidentiel. La part de l'emploi touristique y est généralement plus faible que sur le reste du territoire.

En matière d'attractivité, la zone d'emploi de Marseille - Aubagne présente des caractéristiques proches de la moyenne du groupe des 16 plus grandes zones d'emploi, notamment pour son aptitude à faire venir des emplois productifs ou qualifiés (*figure 2*). Elle est en outre relativement attractive pour l'installation de nouveaux retraités.

La zone d'emploi de Nice fait exception au sein de ce groupe : la part d'emplois touristiques (6,9 % en 2013) y est deux fois plus importante que la moyenne de son groupe d'appartenance (*figure 2*). Nice attire

également des nouveaux résidents. Le littoral méditerranéen et la douceur de son climat favorisent la venue de nouveaux retraités. La zone se place au deuxième rang de son groupe pour le taux d'arrivée de retraités en 2013. A l'inverse, les taux d'arrivée d'emplois et d'actifs qualifiés y sont relativement faibles. En la matière, la zone de Nice se positionne à la fin du classement des très grandes zones d'emploi de France.

Aix-en-Provence plus attractive que les zones d'emploi de taille comparable

Au niveau national, 34 zones d'emploi comprennent entre 125 000 et 230 000 emplois. En Paca, les zones d'Avignon, Aix-en-Provence, Cannes - Antibes et Toulon appartiennent à ce groupe. Ce type de zones se distingue généralement par sa capacité à attirer des emplois productifs et qualifiés. A l'inverse, elles ont tendance à être moins attractives d'un point de vue résidentiel.

Pour tous les critères d'attractivité retenus, la zone d'emploi d'Aix-en-Provence est supérieure à la moyenne de son groupe d'appartenance (*figure 3*). De plus, avec des taux d'arrivée d'emplois productifs et d'actifs qualifiés deux fois supérieurs à la moyenne de son groupe, elle occupe en 2013 la tête du classement des zones d'emploi comptant entre 125 000 et 230 000 emplois. Par ailleurs, la zone d'Aix-en-Provence se signale aussi par une attractivité touristique supérieure aux zones d'emploi de taille comparable.

Du fait de sa situation géographique privilégiée, la zone d'emploi de Cannes –

3 L'attractivité touristique dénominateur commun des zones d'emploi de la région

Indicateurs mesurant la capacité de la zone d'emploi à attirer des ressources extérieures en 2013

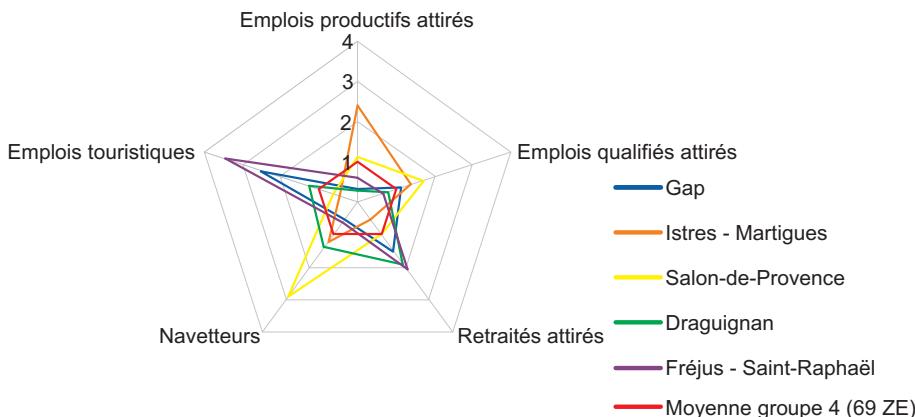


Note de lecture : La valeur 1 représente la moyenne des 34 zones d'emploi nationales comptant entre 125 000 et 230 000 emplois. Le taux d'arrivée d'emplois productifs dans la zone d'Aix-en-Provence est 2,1 supérieur à la moyenne du groupe.

Sources : Insee, REE, recensement de la population 2013, Sirene, Lifi 2011 à 2013, Clap 2011 à 2013, DADS 2013, Acoss 2013.

4 Forte attractivité touristique de Fréjus – Saint-Raphaël et de Gap

Indicateurs mesurant la capacité de la zone d'emploi à attirer des ressources extérieures en 2013



Note de lecture : La valeur 1 représente la moyenne des 69 zones d'emploi nationales comptant entre 35 000 et 70 000 emplois. Le taux d'installation de navetteurs à Salon-de-Provence est 3 fois supérieur à la moyenne du groupe.

Sources : Insee, REE, recensement de la population 2013, Sirene, Lifi 2011 à 2013, Clap 2011 à 2013, DADS 2013, Acoss 2013.

Antibes présente en 2013 l'une des parts d'emplois touristiques les plus élevées de son groupe d'appartenance. La présence du pôle de Technologies de l'Information de Sophia - Antipolis lui confère aussi une forte attractivité en termes d'arrivée d'actifs qualifiés. La zone se démarque également par son attrait résidentiel pour les retraités.

Les zones d'emploi de Toulon et Avignon se démarquent par un taux d'arrivée de retraités et une part d'emplois touristiques supérieurs en 2013 à la moyenne de leur groupe. Ces deux zones se caractérisent également par leur faible propension à attirer des actifs qualifiés. En outre, le taux d'arrivée d'emplois productifs dans la zone de Toulon est nettement inférieur à la moyenne de son groupe.

Istres - Martigues attire des emplois productifs

La région Paca compte 5 des 69 zones d'emploi nationales de 35 000 à 70 000 emplois : Draguignan, Fréjus – Saint-Raphaël, Gap, Istres – Martigues et Salon-de-Provence.

Les zones d'emploi de Fréjus – Saint-Raphaël, de Gap et, dans une moindre mesure, de Draguignan se distinguent en 2013 par une forte attractivité touristique et un taux d'arrivée de retraités important (figure 4). Gap attire également un peu plus d'emplois qualifiés que la moyenne de son groupe d'appartenance.

La situation géographique de la zone de Salon-de-Provence, à l'intersection des zones d'emploi de Marseille - Aubagne, d'Aix-en-Provence et d'Avignon explique la très forte proportion d'arrivée de

nouveaux navetteurs qui viennent s'y installer en 2013. La zone de Salon-de-Provence attire également plus d'actifs qualifiés que la moyenne des 69 zones de son groupe. Grâce au complexe de Fos-sur-Mer, la zone d'emploi d'Istres – Martigues se caractérise par un taux d'arrivée d'emplois productifs 2,4 fois supérieur à la moyenne de son groupe en 2013. Du fait de sa proximité avec Marseille, le taux d'arrivée de navetteurs y est aussi supérieur à la moyenne.

Des atouts différents pour les plus petites zones d'emploi de la région

Les 154 zones d'emploi nationales de moins de 35 000 emplois se situent souvent dans

des espaces périurbains ou ruraux. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sept zones sont concernées.

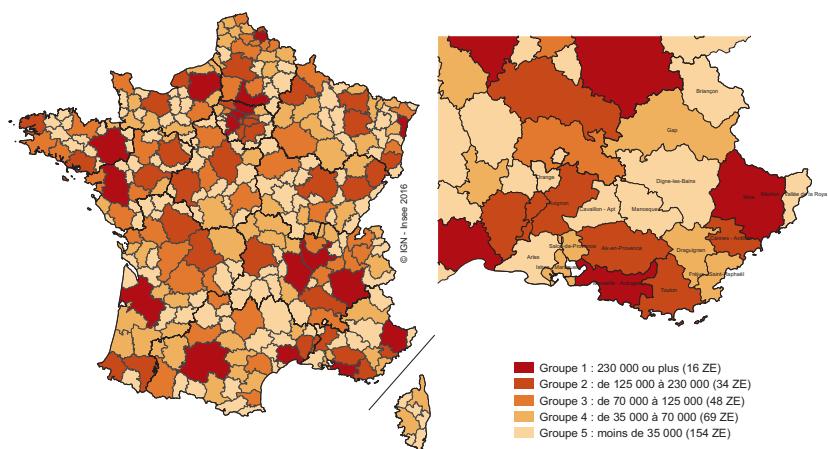
La zone de Briançon, forte de son tourisme de montagne, se distingue par une part d'emplois touristiques 5,8 fois plus élevée que la moyenne du groupe en 2013. En la matière, elle occupe la première place parmi les 154 zones de moins de 35 000 emplois. La zone d'emploi de Digne-les-Bains attire des touristes, notamment grâce au thermalisme, mais également des retraités. La richesse patrimoniale de la zone d'Arles lui confère aussi une attractivité touristique deux fois supérieure à la moyenne de son groupe. Il en est de même pour Menton – Vallée de la Roya qui occupe en 2013 le 11^e rang de son groupe en termes de part d'emplois liés au tourisme.

Dans les zones d'Arles et de Manosque, le taux d'arrivée d'emplois productifs est supérieur à la moyenne du groupe en 2013. La zone de Manosque est également assez attractive en termes d'arrivée d'emplois qualifiés. La zone d'Orange se démarque par une attractivité « productive » au-dessus de la moyenne des plus petites zones d'emploi. Son taux d'installation de navetteurs est par ailleurs élevé du fait de la proximité d'Avignon.

La zone Cavaillon – Apt se caractérise par un taux d'arrivée d'emplois productifs au-dessus de la moyenne de son groupe. ■

Encadré : les zones d'emploi par classes de taille

Tous les territoires ne disposent pas de la même capacité d'attractivité. Celle-ci dépend de différents critères dont leur taille. Pour comparer l'attractivité des zones d'emploi françaises entre elles, cinq groupes ont été établis en fonction de leur taille : les zones de plus de 230 000 emplois, celles comprenant entre 125 000 et 230 000 emplois, les zones de taille intermédiaire entre 70 000 et 125 000 emplois, les zones comprenant entre 35 000 et 70 000 emplois et enfin celles de moins de 35 000 emplois. Il est à noter que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ne compte aucune zone de 70 000 à 125 000 emplois.



Source : Insee, recensement de la population 2013

Définitions

Activités présentielle et productives :

La partition de l'économie en deux sphères, présente et productive, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités. Tandis que les activités et les emplois présentiels répondent aux besoins des populations présentes sur le territoire, les activités productives produisent des biens et services majoritairement exportés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.

Zones d'emploi :

Les 321 zones d'emploi nationales, sont des espaces géographiques où la plupart des actifs résident et travaillent. Ce découpage définit des territoires pertinents pour les diagnostics économiques, en matière d'emploi ou de marché du travail et peut guider la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux.

Méthodologie

Cinq indicateurs ont été retenus pour mesurer l'arrivée d'activités ou de ressources nouvelles pour les 321 zones d'emploi françaises en 2013 : les taux d'arrivée d'emplois, d'actifs qualifiés, de retraités, de navetteurs et la part d'emploi touristiques. Les quatre premiers indicateurs mesurent des flux d'entrants et ne prennent en compte ni les flux sortants, ni le « stock » d'emplois, d'actifs, de retraités de la zone d'emploi.

Le taux d'arrivée d'emplois est calculé à partir de trois sources : le répertoire des entreprises et des établissements (REE), qui centralise les mouvements affectant les unités de production, dont les créations, le dispositif Connaissance locale de l'appareil productif (Clap), qui fournit des statistiques sur l'emploi salarié, et l'enquête sur les liaisons financières (Lifi) entre sociétés, qui identifie les groupes de sociétés opérant en France et détermine leur contour. Il rapporte le nombre moyen de créations et de transferts d'emplois dans les établissements de la zone, décidés par des employeurs extérieurs, à l'emploi moyen dans la zone. Le champ est celui des activités dites « productives » (*définitions*).

Le taux d'arrivée d'actifs qualifiés est mesuré à partir du recensement de la population de 2013. Il rapporte le nombre d'arrivées d'actifs qualifiés au lieu de travail du secteur privé au nombre total d'emplois de la zone d'emploi.

Le taux d'arrivée de retraités est mesuré à partir du recensement de la population de 2013. Il rapporte le nombre de retraités venus habiter dans la zone d'emploi sur une période d'un an à la population totale.

Le taux d'installation d'actifs résidant nouvellement dans la zone d'emploi et qui travaillent en dehors (navetteurs) est calculé à partir du recensement de la population de 2013. Il rapporte le nombre d'actifs venus habiter depuis un an dans la zone d'emploi et travaillant ailleurs à la population totale.

La part d'emplois touristiques est une estimation de la proportion d'emplois salariés et non salariés liés à la présence de touristes dans la zone. Les sources utilisées sont les déclarations annuelles de données sociales (DADS) et les données de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss).

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpenthi
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :
Patrick Redor

Rédactrice en chef :
Gwenaëlle Thomas

Crédits photos :
CRT Côte d'Azur - Robert Palomba

Dépot légal : Novembre 2016
ISSN : 2274-8199 (version imprimée)
ISSN : 2417-1395 (version en ligne)
© Insee 2016

Pour en savoir plus

- Sourd C., « Arrivées d'emplois et de résidents - Un enjeu pour les territoires », *Insee Première n° 1622*, novembre 2016.
- Sourd C., « L'attractivité économique des territoires – Attirer des emplois, mais pas seulement », *Insee Première n° 1416*, octobre 2012.
- Arrighi J.J., Bernard J., Besson V., de Plazaola J.P., Insee ; Belle R., D'Angelo V., Direccte Paca ; Lacoste P., Chabert J.B., Région « Forces et faiblesses économiques des zones d'emploi de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Insee Dossier n° 10*, décembre 2012.

